

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 46 (1966)
Heft: 4: Bilan de l'Europe

Artikel: La monnaie européenne
Autor: Lévêque, Jean-Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La monnaie européenne

Jean-Maxime LÉVÊQUE

Administrateur, Directeur général du Crédit Commercial de France

Il y a maintenant dix ans environ, l'ensemble des pays européens, s'estimant à peu près guéris des séquelles de la seconde guerre mondiale, décidaient enfin de courir les risques de la convertibilité monétaire et de la liberté des échanges.

L'étape ainsi franchie par la communauté des pays européens représentait certes, pour nos deux pays, des expériences bien différentes : pour la Suisse, dont la monnaie n'avait jamais cessé d'être convertible, l'événement ne la concernait que dans la mesure où il modifiait son environnement; quant à la France, ce ne devait être qu'avec un grand retard sur ses voisins, et à la suite d'une ultime crise sanctionnée par deux dévaluations successives, qu'elle se décidait à franchir le pas. L'Europe, prise dans son ensemble, n'en abordait pas moins, dans les années 1956 à 1958, une période nouvelle de son histoire monétaire.

L'expérience de ces dix ans de convertibilité monétaire met en lumière, une nouvelle fois, la solidarité de destin des principaux pays industriels européens et leur inaptitude à organiser leur communauté.

A la seule exception de la Grande-Bretagne, marquée par son ancien état de pays à monnaie clef, ces pays ont en effet connu les mêmes phénomènes, heureux ou malheureux, et subi les mêmes difficultés : plein emploi de la main-d'œuvre, afflux de capitaux extérieurs, tendances à l'inflation ou — pour employer une expression largement utilisée en Suisse — menaces de surchauffe, accroissement considérable des réserves de change.

Sur ce dernier plan, la position de l'Europe s'est profondément modifiée. De 1958 à 1965, alors que les États-Unis et la Grande-Bretagne voyaient leurs réserves de

change diminuer au total de plus de 7 milliards de \$, celles des pays non communistes de l'Europe continentale s'accroissaient de plus de 13 milliards de \$.

Les liens créés entre les pays d'Europe par la convertibilité monétaire ont, en outre, créé une situation nouvelle, et d'ailleurs salutaire, dans laquelle les aventures monétaires isolées devenaient difficilement concevables. Ainsi la France et l'Italie — dont le niveau des prix tendait en 1962 et 1963 à s'écarter dangereusement de celui des pays voisins — se sont-elles attachées à lutter contre cette tendance avec assez de célérité pour n'avoir à aucun moment été menacées sérieusement de devoir dévaluer leur monnaie.

Par contre, la coopération des pays européens, sans avoir été absolument inexistante, a régressé plutôt qu'elle ne s'est amplifiée.

Dans les années d'après-guerre, la reconstitution d'un certain ordre monétaire avait été le résultat d'une œuvre commune, accomplie au sein d'une Organisation Européenne de Coopération Économique active et efficace, elle-même dotée d'un organisme spécialisé, l'Union Européenne des Paiements. En 1958, la Communauté naissante des Six a bien institué un Comité Monétaire, dont les travaux ont donné lieu à d'utiles confrontations et ont, parfois, conduit à la publication de recommandations suivies d'effets. Dans un cadre plus large, la Banque des Règlements Internationaux, pourtant condamnée par les Accords de Bretton Woods de 1945, a d'autre part poursuivi et développé sa mission de rapprochement entre les Banques centrales européennes. Mais, dans toute cette coopération, les lacunes restent plus marquantes que les réalisations.

Sur le plan des idées, les pays européens ne sont pas parvenus à adopter une position commune dans le grand débat relatif à la réforme du système monétaire international.

Alors qu'un des leurs, la Grande-Bretagne, souffre d'une insuffisance chronique de réserves de changes, aucun plan à long terme n'a été élaboré dans le cadre européen pour aider ce pays à résoudre son problème, dont il apparaît pourtant chaque jour plus évident que la solution ne peut être trouvée — à moins d'un recours prolongé à une dangereuse déflation interne et d'un déplorable retour aux mesures restrictives externes — dans un cadre purement national.

N'y a-t-il pas également insuffisance de coopération européenne lorsque — tandis que les monnaies sont convertibles entre elles et que les hommes, les marchandises et les capitaux traversent les frontières de plus en plus aisément — chaque Gouvernement européen entend fixer indépendamment des autres sa politique budgétaire et régir séparément le fonctionnement de son marché financier?

Ainsi se développent, au sein de notre Europe, certains paradoxes, dont on s'accommode tant bien que mal, mais qui sont autant de manifestations du retard de notre organisation financière et monétaire sur les réalités.

Le marché des capitaux européens constitue précisément un exemple de ces paradoxes. Indépendamment des marchés nationaux, plus ou moins strictement surveillés et orientés par les autorités de chacun de nos pays, et où les transactions se traitent dans chaque monnaie nationale, se développe progressivement un marché européen plus libre qui — comme par dérision et sous réserve du cas de quelques opérations traitées en unité de compte européenne — utilise comme monnaie de compte et de règlement une monnaie non européenne, le dollar des États-Unis.

Il est également paradoxal de devoir constater que l'économie de l'Europe continentale — qui, pour atteindre le même degré de productivité et de rayonnement extérieur que l'économie américaine, devrait investir beaucoup plus fortement qu'elle ne le fait en équipements productifs en Europe et à travers le monde — secrète avec tant de continuité cette forme improductive d'épargne collective que constitue l'accumulation des réserves de changes.

Le moment n'est-il pas venu, aujourd'hui, de se demander si l'importance de ces réserves ne fournit pas justement, pour les pays européens, un atout essentiel, qui leur permettrait d'organiser leur coopération dans la perspective d'objectifs précis? Ces réserves s'élèvent actuellement à un montant de plus de 30 milliards de \$, alors que les États-Unis ne disposent que de réserves équivalant à 15 milliards de \$. Encore ces chiffres ne donnent-ils qu'une image atténuée de la réalité, puisque les pays de l'Europe continentale sont, à court terme, peu endettés envers le monde extérieur et que les États-Unis,

au contraire, sont dépositaires de fonds étrangers à vue ou à court terme pour des montants considérables.

Les conditions politiques ne sont certes nullement réunies pour que les pays européens envisagent, au profit d'un organisme européen dont l'amorce n'existe d'ailleurs pas, cet abandon majeur de souveraineté que constituerait la substitution aux diverses monnaies nationales d'une monnaie européenne unique gagée sur ces réserves. Mais ces dernières ne pourraient-elles pas être, pour partie au moins, consacrées à la création d'un Fonds Européen, dont les activités donneraient à ses membres, comme ce fut le cas de l'Union Européenne, l'occasion de se rassembler en vue de la poursuite d'objectifs communs?

Cette nouvelle coopération européenne ne manquerait pas d'objets auxquels se consacrer. L'existence du Fonds lui-même ne pourrait-elle fournir — si la Grande-Bretagne y avait convenance — un moyen de consolider durablement la position de la livre sterling qui, malgré la sévérité des mesures prises à l'intérieur par le Gouvernement britannique, demeure encore fragile? L'adoption d'une position européenne dans le débat sur la réforme du système monétaire international et d'une ligne d'action concertée au sein du Fonds Monétaire International, la mise en œuvre d'une politique commune à l'égard des investissements étrangers en Europe, une meilleure coordination des politiques budgétaires nationales — qui permettrait sans doute d'éviter un recours excessif aux politiques monétaires restrictives, en grande partie responsables des hausses actuelles de taux d'intérêt —, la recherche des conditions propres à favoriser un essor durable du marché européen des capitaux — permettant notamment un abaissement des taux d'intérêt à long terme en Europe, susceptible de contribuer au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements entre l'Europe et les États-Unis —, l'égalisation progressive du degré de liquidité, très divers, des différentes économies nationales européennes, la garantie, contre les risques politiques, des investissements privés hors d'Europe, l'harmonisation des aides nationales au développement des pays sous-développés, tels pourraient être les principaux domaines d'activité de cette organisation monétaire européenne reconstituée.

Les difficultés des années d'après-guerre avaient incité les pays européens à organiser une féconde coopération. La convertibilité des monnaies, qui a été l'aboutissement de cette coopération, a contribué à resserrer les liens qui unissent les économies européennes, mais aussi à éloigner les autorités nationales les unes des autres. Certains dérèglements actuels — tels que la hausse des taux d'intérêt et le recours, encore limité mais néanmoins significatif, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, autrefois principaux défenseurs du libéralisme monétaire, à des mesures de contrôle restrictif des mouvements de capitaux — ne sont-ils pas des avertissements dont il convient de tenir compte?

J.-M. L.